PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par : Clément Lecante

Service Transition Écologique
Département Accompagnement des Transitions Territoriales
Tél : 03 39 59 62 27
Courriel : clement.lecante@developpement-durable.gouv.fr

Dijon, le 02 SEP. 2024

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes Norge et Tille

Avis de l'État sur le projet du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CC Norge et Tille

Réf : 2024/STE/256

Annexe : 1 (annexe technique à l'avis de l'État)

Vous m'avez adressé pour avis votre projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 2 juillet 2024, conformément à la démarche initiée par votre communauté de communes. Ce projet témoigne de l'engagement de votre collectivité dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, démarche d'autant plus remarquable que votre collectivité, ne dépassant pas le seuil des 20 000 habitants, n'était pas tenue par une obligation légale en ce sens.

Je tiens à saluer la qualité générale de votre projet qui présente des stratégies pertinentes pour votre territoire. Toutefois, je vous invite à considérer certaines pistes d'amélioration pour renforcer l'impact de votre plan.

Tout d'abord, l'absence d'un plan d'action détaillé, assorti d'indicateurs de suivi et d'échéances précises, pourrait constituer un frein à la réalisation des objectifs que vous avez fixés. Il serait ainsi souhaitable de préciser le contenu des fiches-actions afin de renforcer l'opérationnalité de votre plan.

Ensuite, je vous encourage à renforcer les actions visant la réduction de la dépendance à l'autosolisme et le développement des énergies renouvelables.

S'agissant de l'habitat, de l'urbanisme et de la lutte contre l'artificialisation des sols, votre plan propose des initiatives intéressantes. Toutefois, il serait opportun de réfléchir à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), afin d'harmoniser les politiques des différentes communes, notamment en vue d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

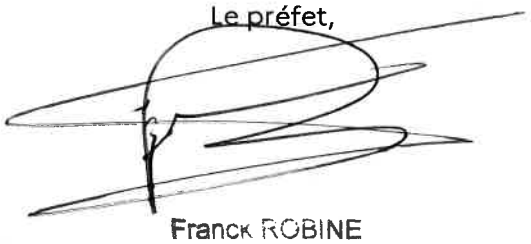
Les volets relatifs à l'agriculture et à la gestion des ressources forestières gagneraient également à être approfondis. Il est primordial d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus durables et de renforcer la gestion des forêts, dont le rôle en tant que puits de carbone s'est considérablement dégradé ces dernières années dans la région, menaçant ainsi l'objectif de neutralité carbone pour 2050, tout en intégrant l'enjeux de préservation de la biodiversité.

En conclusion, j'émets un **avis favorable** sur votre projet de PCAET, tout en vous invitant à prendre en considération les améliorations suggérées. Les services de l'État restent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Avec l'adoption de son PCAET, la Communauté de Communes Norge et Tille devient ainsi coordinatrice de la transition énergétique conformément à l'article L.2224-34 du Code général des collectivités territoriales.

Vous trouverez en annexe une analyse technique détaillant cet avis.

Le préfet,



Franck ROBINE

Copies :
Mme la Présidente du Conseil régional
Mme la Directrice régionale de l'ADEME
M. le Secrétaire général de la préfecture de la Côte d'Or